

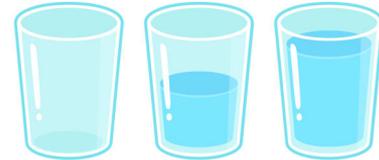


PRÉFECTURE DE POLICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Présentation RETAP RESEAUX Eau potable



Stephan PORTIER & Alexandre DIOP

Secrétariat général de la Zone de défense et
de sécurité de Paris

RETAP EAU Potable



1

Le réseau d'eau potable

2

Le mode d'action RETAP RESEAUX

3

Les risques et conséquences sur le réseau

4

La mise en œuvre du plan

RETAP EAU POTABLE



1

Le réseau d'eau potable

2

Le mode d'action RETAP RESEAUX

3

Les risques et conséquences sur le réseau

4

La mise en œuvre du plan

1. Le réseau d'eau potable

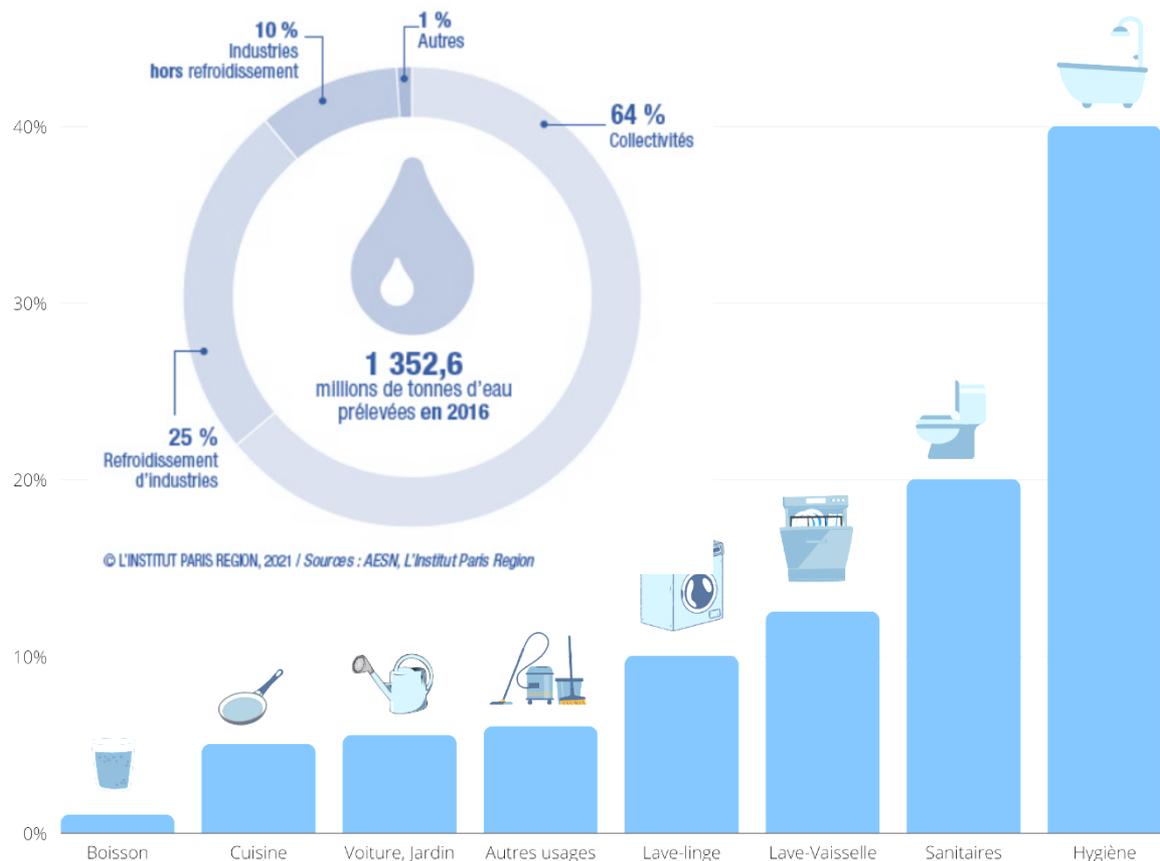
3,3 millions de m³ / jour en Île-de-France

Principaux usages de l'eau :

→ **Industriel (35%)**

→ **Domestique (65%)**

- Cuisine
- Lave-vaisselle
- Hygiène
- Boisson
- Sanitaires
- Voiture, jardin
- Lave-linge
- Autres usages



1. Le réseau d'eau potable

En Île-de-France, l'eau brute provient :

- à 50% des eaux souterraines
- à 50% des eaux de surface

Pour autant, il y a :

- 762 captages d'eaux souterraines
- 17 prises d'eaux de surface



1. Le réseau d'eau potable

Le réseau d'eau potable est géré par :

- **Les autorités organisatrices (AO)** : personnes publiques responsables juridiquement de l'eau potable sur leur territoire
 - SEDIF, Aquavesc, Sénéo, Ville de Paris, autres communes...
- **Les opérateurs** ou personnes responsables de la productions et de la distribution d'eau potable (**PRPDE**) : exploitant des installations de production et de distribution de l'eau, ainsi que de la qualité de l'eau produite et/ou distribuée
 - Véolia, SUEZ, SAUR, Eau de Paris...

RETAP EAU POTABLE



1

Le réseau d'eau potable

2

Le mode d'action RETAP RESEAUX

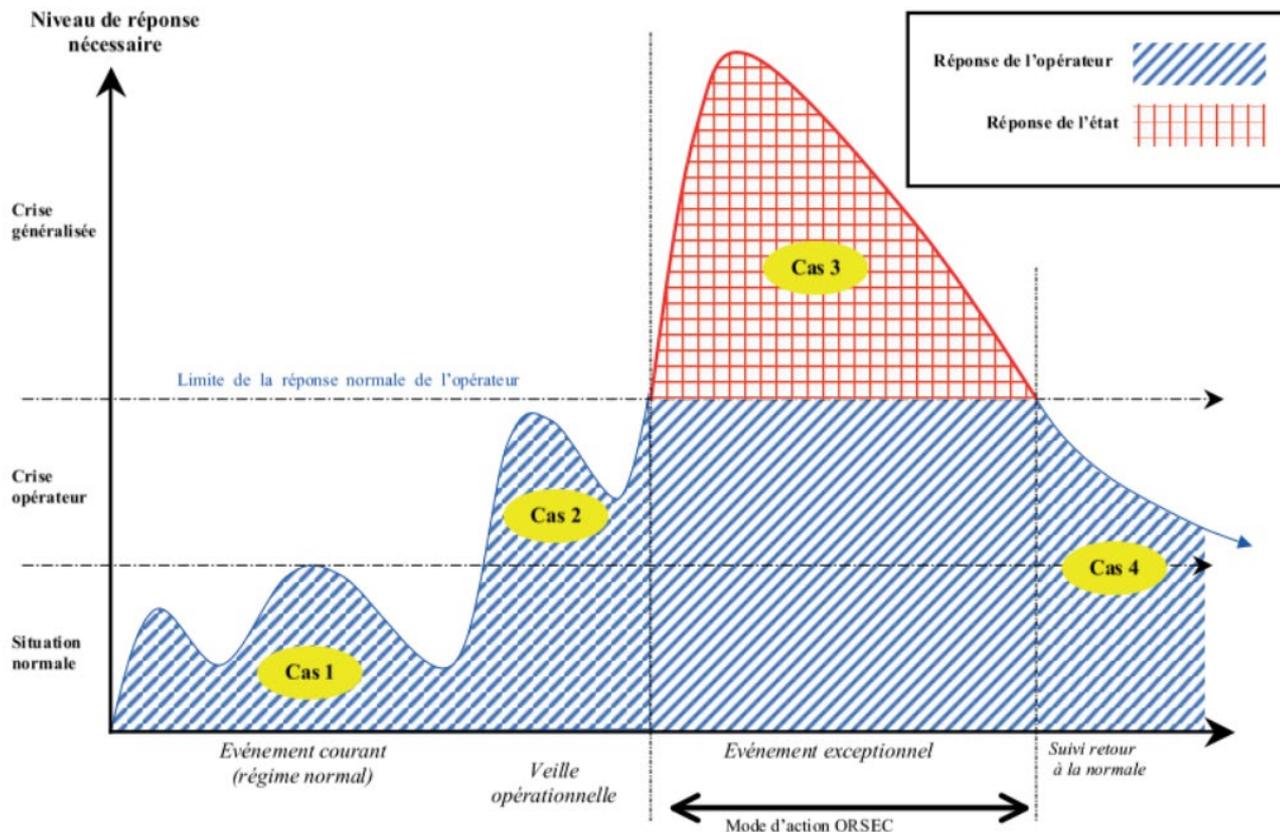
3

Les risques et conséquences sur le réseau

4

La mise en œuvre du plan

1. Le mode d'action RETAP RESEAUX



2. Le mode d'action RETAP RESEAUX

Mode d'action ORSEC relatif au rétablissement ou à l'approvisionnement d'urgence des réseaux (RETAP RESEAUX)

- **réponse opérationnelle interservices** en cas de **défaillance des réseaux** d'électricité, de communications électroniques, de gaz, d'hydrocarbures et d'eau potable ;
- activé uniquement lorsque les **capacités des opérateurs sont dépassées** ;
- **ne correspond pas à une logique de seuils** ;
- prend en compte **l'interdépendance** entre les réseaux.

RETAP EAU POTABLE



1

Le réseau d'eau potable

2

Le mode d'action RETAP RESEAUX

3

Les risques et conséquences sur le réseau

4

La mise en œuvre du plan

3. Les risques et conséquences

Les vulnérabilités du réseau :

- **Dysfonctionnement des infrastructures** : usure, accident, malfaçon...
- **Défaillance des moyens humains** : mouvements sociaux, erreur...

Les pollutions :

- **Pollution de l'eau brute** : rejets (accidentel ou malveillant) de produits chimiques ou biologiques nocifs dans les eaux souterraines ou de surface, forte turbidité de l'eau...
- **Pollution pendant ou après la production d'eau potable** : entrée (accidentelle ou malveillante) de matière polluante dans le réseau de production, retour d'eau...

3. Les risques et conséquences

Milwaukee Avril 1993

Cryptosporidium

Impact :

69 décédés

400 000 malades



3. Les risques et conséquences

Tours - juin 1988

Incendie Usine Protex
200 000 personnes sans eau potable

±50aine de points de distribution



3. Les risques et conséquences

Les risques naturels :

- **Inondations** : submersion des installations, pollution par ruissellement, augmentation de la turbidité, dégradation des installations...
- **Sécheresse** : diminution de la quantité d'eau brute, concentration de la pollution, augmentation de la turbidité + fortes chaleurs pouvant fragiliser les installations
- **Grand froid** : gel des eaux brutes, casses de canalisations...
- **Séismes & mouvements de terrain** : dégradation des installations, fuites importantes

3. Les risques et conséquences

Les risques technologiques :

- **Accident industriel** : dégradation des installations, pollution des eaux brutes...
- **Accident nucléaire** : dégradation des installations, pollution de l'ensemble du réseau...

Les actes de malveillance :

- **Menace terroriste** : acte terroriste par plusieurs moyens (destruction, pollution...) qui nécessite une sécurisation pouvant retarder le rétablissement du réseau.
- **Cybermenace** : le réseau d'eau potable est dépendant des autres réseaux, notamment des télécommunications et de l'électricité. Une cyberattaque peut provoquer un arrêt ou un dysfonctionnement des installations.

3. Les risques et conséquences

Les interdépendances avec les autres réseaux :

- **Electricité** : une rupture d'alimentation électrique entrainerait celle des installations de production et de distribution d'eau potable (sauf générateurs).
- **Gaz** : un délestage gaz peut mener au dysfonctionnement du chauffage et du maintien hors gel de certaines installations.
- **Hydrocarbures** : une rupture de ressources hydrocarbures empêcherait l'acheminement de certaines matières nécessaires au traitement de l'eau. Ce sont également les hydrocarbures qui alimentent les groupes électrogènes
- **Télécoms** : une défaillance des systèmes de télécommunication peut avoir un impact sur les systèmes automatisés fonctionnant par télétransmission (télésurveillance, télécontrôle, téléalarme...).

+ **Transports**

3. Les risques et conséquences

Conséquences sur le réseau :

- Rupture **quantitative et/ou qualitative** de l'alimentation en eau potable ;
- Pouvant être **immédiate ou progressive** ;
- Pouvant toucher un **périmètre variable** ;

RETAP EAU POTABLE



1

Le réseau d'eau potable

2

Le mode d'action RETAP RESEAUX

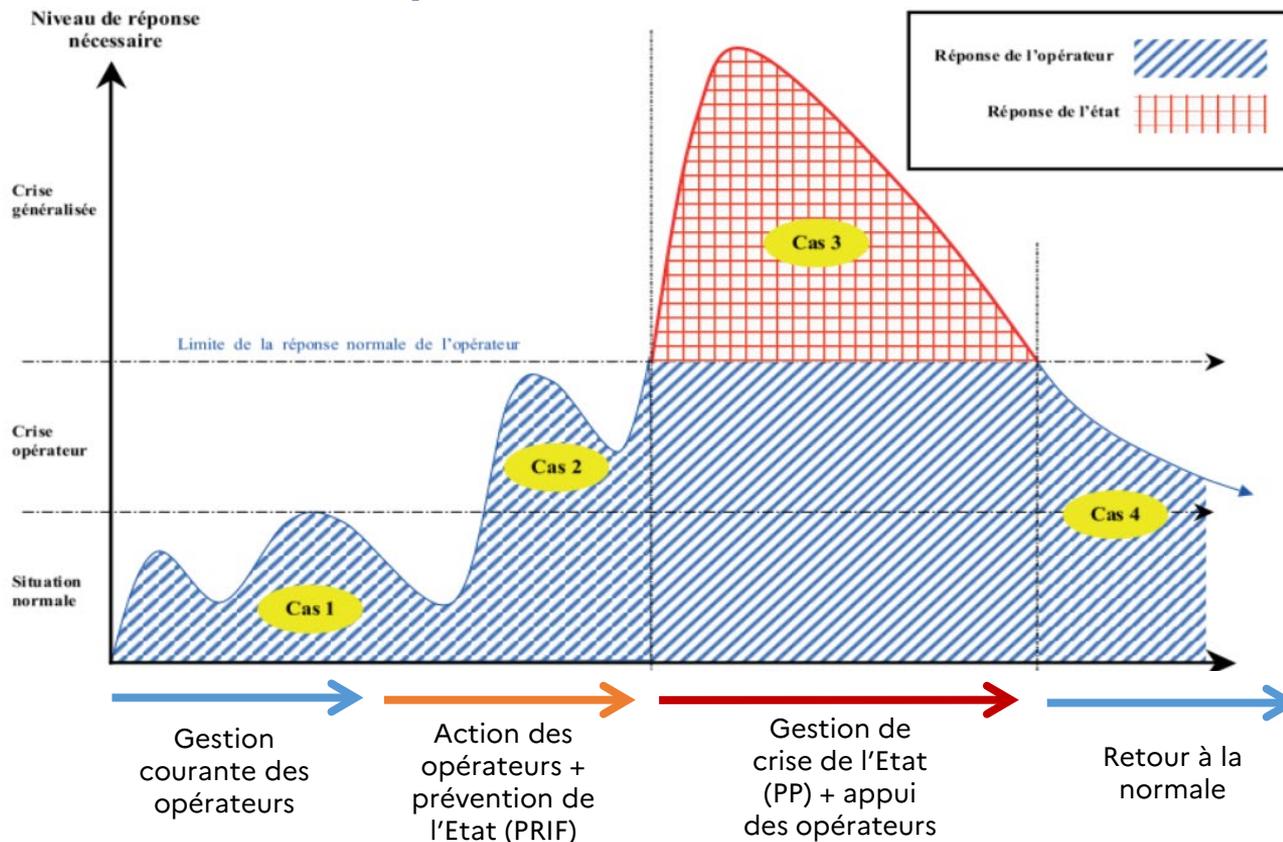
3

Les risques et conséquences sur le réseau

4

La mise en œuvre du plan

4. La mise en œuvre du plan



4. La mise en œuvre du plan

Les principaux acteurs :

ARS : contrôle la qualité de l'eau et participe aux recommandations à la population.

PRIF : prend les arrêtés de restriction d'usage et des autorisations temporaires en cas d'anomalie de qualité.

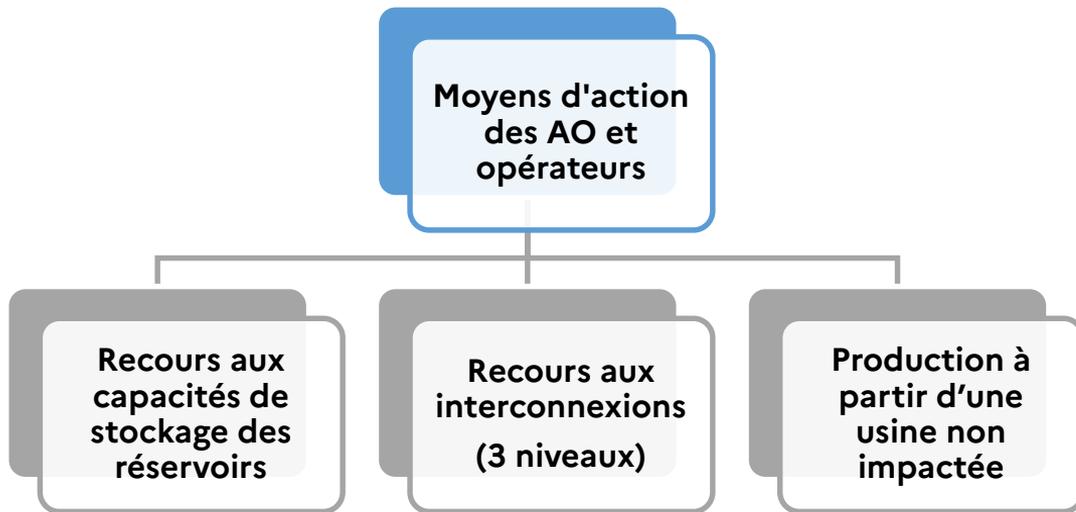
DRIAAF : recense les stocks d'eau embouteillée et les citernes d'alimentation liquide.

DRIEAT : recense les moyens de transport d'eau embouteillée, d'UMT et les citernes d'eau potable, d'eau et d'alimentation liquide.

Préfectures de département : gèrent la crise d'alimentation en eau potable dans leur département jusqu'à dépassement des moyens ou du territoire. Etablissent la liste des usagers prioritaires et des points de distribution d'eau embouteillée et en citerne.

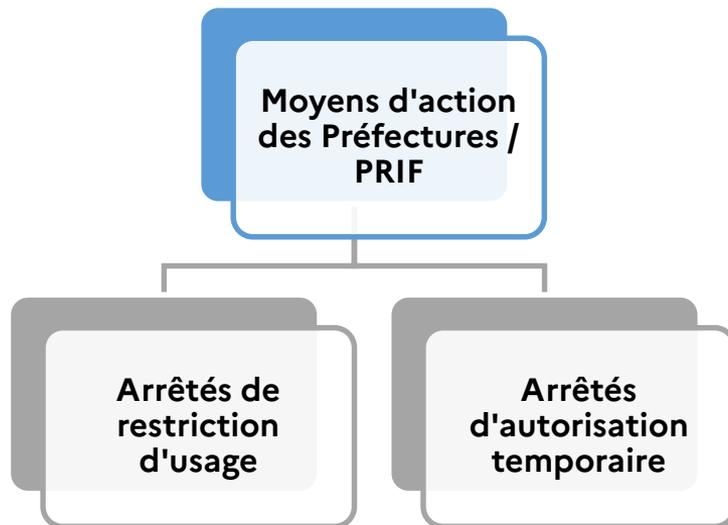
Associations agréées de sécurité civile : aide à la distribution d'eau

4. La mise en œuvre du plan



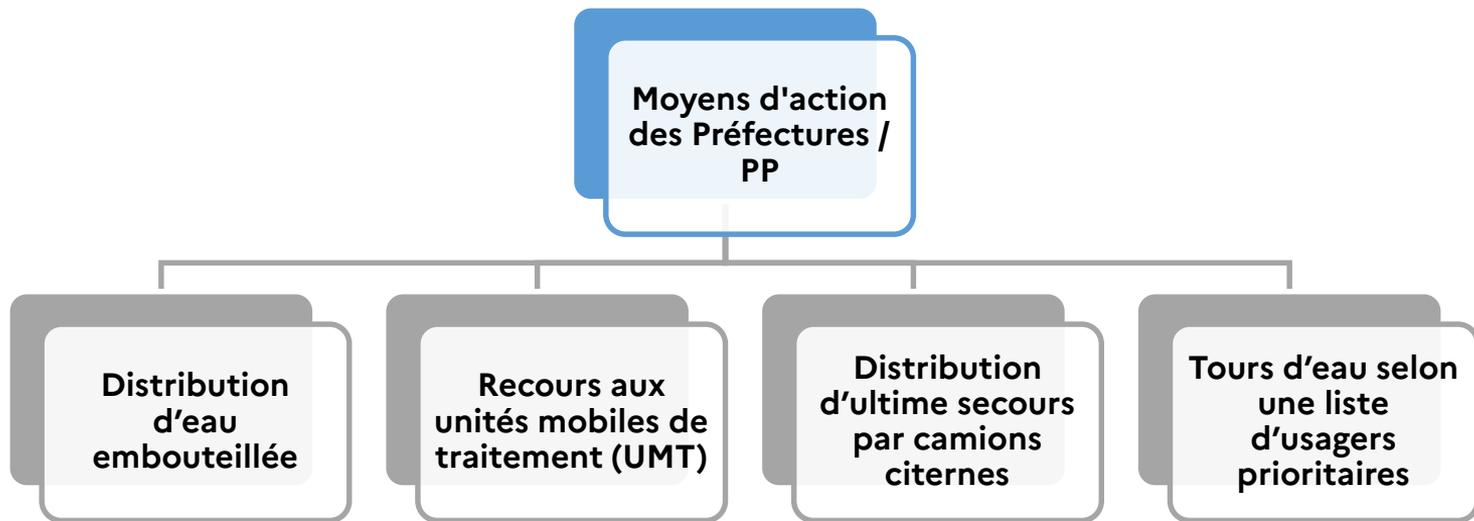
Action des opérateurs + prévention de l'Etat (PRIF)

4. La mise en œuvre du plan



Action des opérateurs + prévention de l'Etat (PRIF)

4. La mise en œuvre du plan



Gestion de crise de l'Etat (PP) + appui des opérateurs

MERCI POUR VOTRE ATTENTION !

